

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1615**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quai Gillet, du quai Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Autorisation de signer le marché

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1615

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quai Gillet, du quai Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Autorisation de signer le marché**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quai Gillet, du quai Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham à Lyon 9° et 4°, dont la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert avec intervention d'un jury, conformément aux articles 22, 23, 24, 57 à 59 et 74-III-4° alinéa du code des marchés publics.

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'un projet global regroupant la construction d'un nouveau pont sur la Saône (Pont Schumann), la rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse et l'aménagement des berges de Saône.

Les prestations à réaliser se composent principalement de travaux de voirie, plantations, espaces verts, éclairage public, régulation lumineuse, réseaux d'eaux et d'assainissement, mobilier et fourreaux urbains. Ces études se répartissent sur trois secteurs géographiques : Serin/Entrepôts, Gillet, Gare d'eau.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics et après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation ; le jury, lors de sa séance le 7 mai 2010, a classé première celle du groupement d'entreprises Gauthier + Conquet & Associés/Arcadis/Côté Lumière, pour un montant de 2 323 618,12 € HT, soit 2 779 047,27 € TTC.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché concernant les prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quai Gillet, du quai Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham à Lyon 9° et 4° et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Gauthier + Conquet & Associés/Arcadis/Côté Lumière, pour un montant de 2 779 047,27 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 0203 100 - fonction 822 - opérations n° 2019, 2020 et 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.